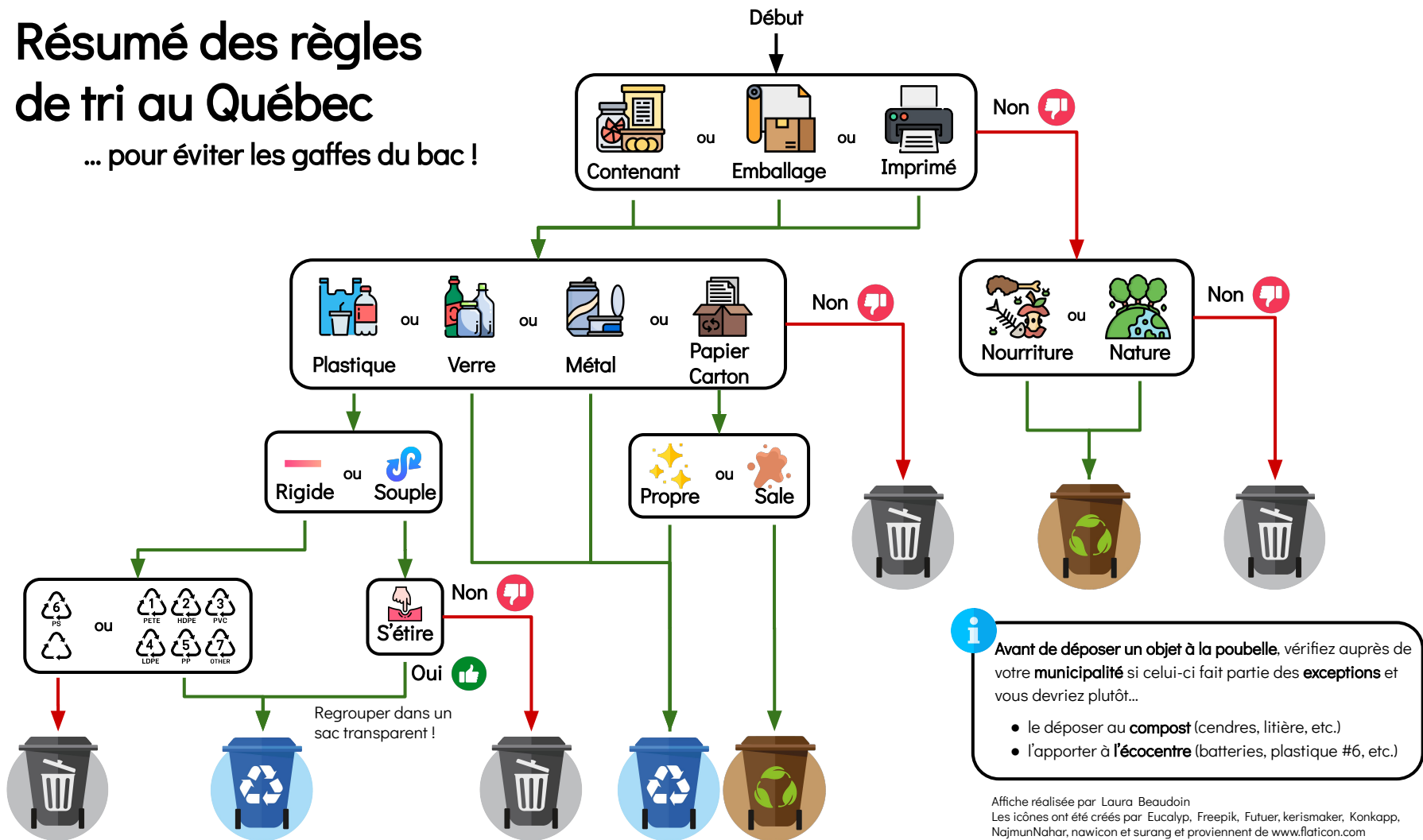


Résumé des règles de tri au Québec

... pour éviter les gaffes du bac !



Avant de déposer un objet à la poubelle, vérifiez auprès de votre municipalité si celui-ci fait partie des exceptions et vous devriez plutôt...

- le déposer au **compost** (cendres, litière, etc.)
- l'apporter à l'**écocentre** (batteries, plastique #6, etc.)

Affiche réalisée par Laura Beaudoin
Les icônes ont été créés par Eucalypt, Freepik, Futuer, kerismaker, Konkapp, NajmunNahar, nawicon et surang et proviennent de www.flaticon.com
Les images proviennent de <https://mouvementjyparticipe.com/>